

# COMITÉ DE PILOTAGE SITE NATURA 2000 VALLÉE DE LA GARTEMPE

COMITE DE PILOTAGE  
LATHUS-SAINT-RÉMY

11 JUIN 2024

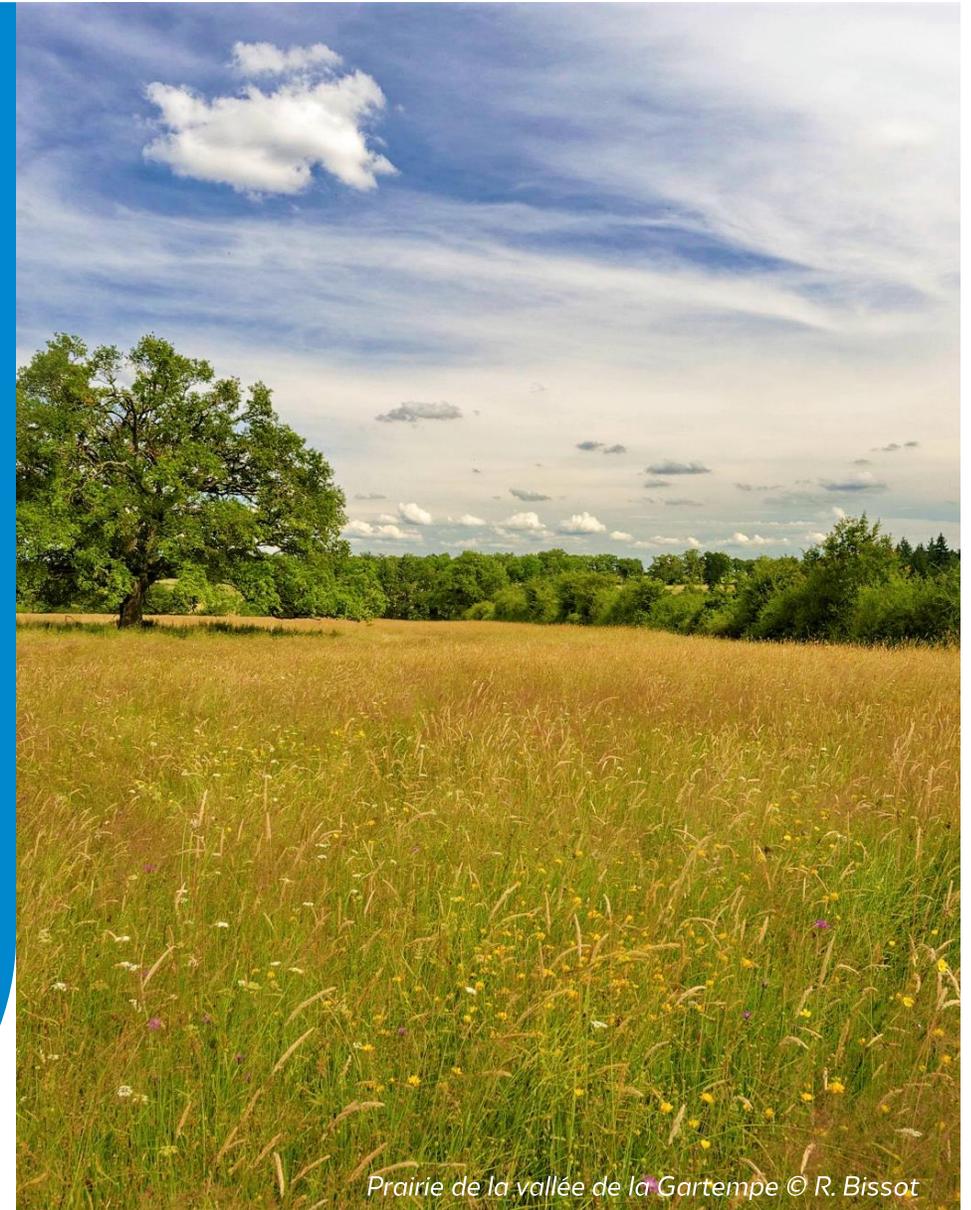


Agir pour  
la biodiversité



# ORDRE DU JOUR

- Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur la Vallée de la Gartempe
- Bilan de l'animation de 2021-2024
- Bilan financier et perspectives 2025
- Questions diverses
- Mot de clôture



*Prairie de la vallée de la Gartempe © R. Bissot*



# Rappels des enjeux Natura 2000 en France et sur la Vallée de la Gartempe

## Un objectif

**Maintenir et améliorer l'état de conservation** des espèces animales et des habitats naturels d'intérêt communautaire présents au sein du site Natura 2000

## Une démarche

**Concertée** et basée sur le **volontariat**

Recherche et **maintien de l'équilibre** des **activités humaines** et de la **préservation des milieux naturels** sur le territoire.

## 3 outils contractuels basés sur le volontariat

Appui aux **modifications des pratiques**  
→ **Subvention** des coûts engendrés

Parcelles agricoles

**MAEC**

(Mesures Agro-  
Environnementales  
Climatiques)

Parcelles non agricoles

**Contrats  
Natura 2000**

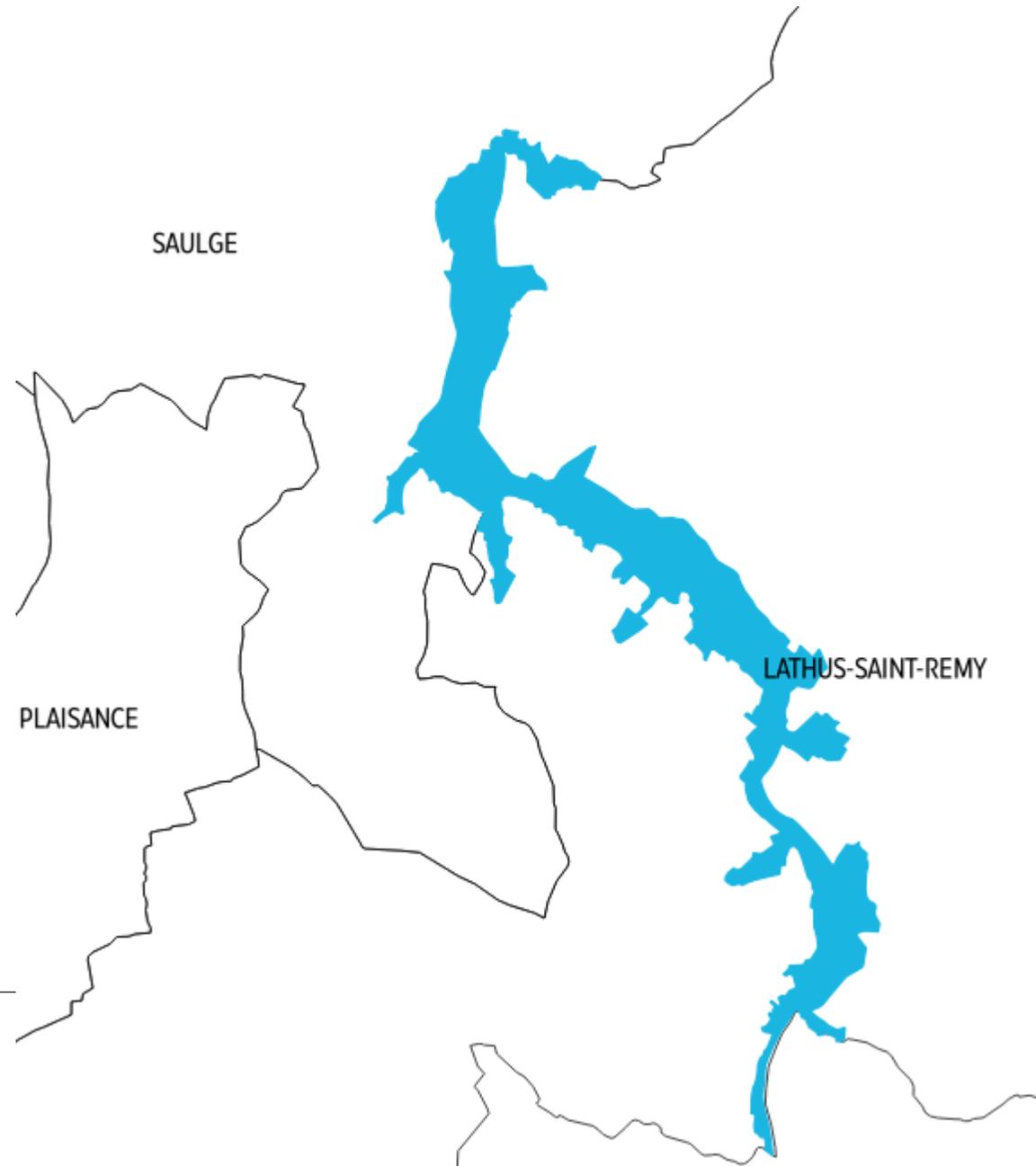
**Valorisation de bonnes pratiques**  
n'engendrant pas de surcoût  
(engagement moral)

**Charte Natura 2000**

**Engagements sur 5 ans**

**Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales (sur la  
part communale et intercommunale de la TFNB)**

**Un lien avec la réglementation :  
L'évaluation d'incidences**



## CARTE D'IDENTITÉ

**Surface** : 410 hectares

**2 Communes** : Saulgé et Lathus-Saint-Rémy

**Désignation** : arrêté du 17 octobre 2008

## Rivière et coteaux offrant une forte richesse de milieux et d'espèces



Mares temporaires méditerranéennes



Barbastelle d'Europe



Lamproie marine



Loutre d'Europe



Lucane cerf-volant



Cuivré des marais



Landes sèches



Agrion de mercure

## Transmission de la compétence Natura de l'Etat (DDT16) à la Région Nouvelle -Aquitaine

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et dans les grandes lignes :

**Région** : accompagnement des animateurs dans la gestion des sites, création des COPIL et participation, approbation des DOCOB, présidence des COPIL et gestion de l'animation ...

**DDT** : instruction des évaluations d'incidence

**DREAL** : Désignation des sites et modification de périmètre





# BILAN DE L'ANIMATION 2021- 2024



## Animation scolaire et grand public

**Animation sur les rives de la Gartempe avec 4 classes de l'école élémentaire de Jouhet au printemps 2023 à la recherche des traces du castor**

**Printemps 2024 avec une classe de l'école de Saulgé sur la thématique de l'arbre**



**Animation sur le bocage autour de la Gartempe à Saulgé au printemps 2023 à la recherche de la pie-grièche écorcheur**  
**10 personnes**

**23 mars 2024 sur le site du Chambon – 6 personnes**



## Edition des lettres d'informations



**Prendre soin des berges de la Gartempe**

**Au cœur du site Natura 2000 de la vallée de la Gartempe, les Portes d'Enfer et leurs alentours abritent des milieux naturels remarquables.**

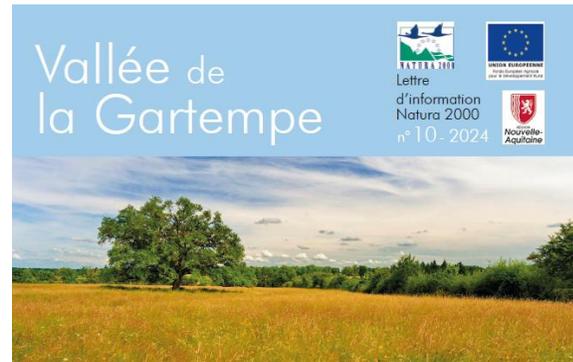
Du fait de son attrait touristique, ce lieu subit un très fort piéniement sur sa rive droite et doit faire l'objet d'une attention et d'aménagements particuliers pour ne pas être irrémédiablement détruit. Pour le protéger au mieux possible, un contrat Natura 2000 a été signé par le CPIE-CPA Lathus en 2021 afin d'empêcher le passage des marcheurs sur certaines portions de berges.

Pour ce faire, des piquets et des cordes pouvant résister aux crues ont été installés par le CPIE de Lathus le long du parcours. Des descentes ont été confortées à l'aide de rambardes, de marches et de cordes, dans le but d'éloigner les visiteurs de la végétation sensible au piéniement.

Des panneaux ont également été réalisés et posés grâce aux financements de la DREAL qui suit les sites classés au titre des paysages comme les Portes d'Enfer. Il sera maintenant intéressant d'observer la nature reprendre ses droits sur les berges non utilisés pour juger des bienfaits de cette action !

*Vous croqueriez peut-être un oiseau chassant sous l'eau au détour de votre balade... vous ne sachiez pas : le grand plongeur est très fort à ce jeu-ci ! (Laurent Bourdon)*

*Mise en défens de berges menant aux Portes d'Enfer (Morgane Revol)*



**Des mesures pour soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité**

**Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) permettent d'accompagner les agriculteurs qui s'engagent dans des pratiques bénéfiques pour la biodiversité d'un territoire et pour la santé humaine.**

Cet outil accordé une rémunération à l'hectare en contrepartie du respect d'un cahier des charges suivi durant 5 ans (ex : absence de produits phytosanitaires, maintien des zones humides, entretien des mares agricoles, limitation du surpâturage, etc.). Les MAEC dites "localisées", engagées à la parcelle, ne peuvent être souscrites que sur des secteurs bien identifiés, avec de forts enjeux liés à la biodiversité ou à la qualité de l'eau. Depuis près de 15 ans, le Montmorillonnais est éligible aux MAEC localisées, grâce à la présence de nombreux sites Natura 2000 qui visent la préservation du bocage, des prairies, des zones humides, des cours d'eau ou encore des landes.

2023 a été l'année de tous les changements : nouvelle politique agricole commune (PAC), nouveaux cahiers des charges des mesures, nouvelle autorité de gestion (DRAAF Nouvelle-Aquitaine).

Le site de la Vallée de la Gartempe fait partie d'un large territoire éligible aux MAEC, englobant d'autres sites Natura 2000 à proximité. En 2023, toutes les parcelles proposées à la contractualisation par les agriculteurs n'ont malheureusement pu être retenues. En effet, un grand nombre de contrats arrivant à terme étaient à reconduire, mais l'enveloppe de 700 000 euros allouée au territoire était insuffisante pour engager tous les demandeurs au regard des enjeux des sites.

*Prairie naturelle sur les coteaux de la Gartempe (Morgane Revol)*

*De nombreux insectes dépendent de la diversité floristique des prairies pour se nourrir et se reproduire (Morgane Revol)*

3/3  
Suite 2



## Mise à jour du site Internet (sortie nature, actus, etc)



## Communication LPO Info aux adhérents LPO

### Vienne

**Un paradis sous nos pieds !**

À la frontière entre le Massif central et le seuil du Poitou, la rivière Gartempe arrive dans le département de la Vienne par le très visité site du Roc d'Enfer. Sur sa berge droite pousse une flore qui subit depuis longtemps les effets du piéniement des visiteurs et des sportifs.

La protection de cette flore est un des objectifs de la LPO, qui est animatrice du site Natura 2000 de la vallée de la Gartempe. Après concertation, et avec la mobilisation de fonds Natura 2000, le CPIE Val de Gartempe, qui est propriétaire de la majorité des parcelles longeant la rivière, a réalisé en 2022 des aménagements validés par la LPO et par l'inspecteur des sites classés au titre des paysages. Le but : contrôler la fréquentation du site naturel en guidant les visiteurs hors des zones fragiles. Des segments de berge ont été rendus inaccessibles par la pose de piquets et de cordes, et des chemins ont été matérialisés afin que les visiteurs n'empiètent pas sur les zones protégées.

Morgane Revol



Aménagements visant à diminuer le piéniement des berges de la Gartempe, avec des matériaux utilisables sur un site classé et en zone inondable. Photo : Morgane Revol

Vouzailles veillent sur les oiseaux. Normal, pour un établissement nommé école des Hirondelles... Au sujet de ces deux mots, Jean de la Fontaine disait : « Une hirondelle en ses voyages, / Avait beaucoup appris. Quiconque a beaucoup vu / Peut avoir beaucoup retenu. » C'est précisément en étudiant ces oiseaux avec la LPO que les enfants ont réalisé un inventaire participatif, un bac à boue, pour fournir aux hirondelles la matière indispensable pour fabriquer leurs nids (ce qui a permis leur retour à l'école ce printemps !), et un film d'animation sur la migration dans le cadre d'un projet Pass-Art (film à retrouver dans les actualités du site [poitou-charentes.lpo.fr](http://poitou-charentes.lpo.fr)). Ces actions éducatives, soutenues par la Direction départementale des territoires et l'Union européenne, ont été réalisées grâce à l'investissement des maîtresses Frédérique, Catherine, Armelle et Elisa.

Stéphane Troubat



Une hirondelle de fenêtre ramasse de la boue, matériau de plus en plus rare dans nos villes et villages, surtout après un printemps sec. Photo : Johan Tillot

ANIMATION



ASSISTANCE  
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB  
&  
AMELIORATION  
DES  
CONNAISSANCES



SUIVI  
ADMINISTRATIF



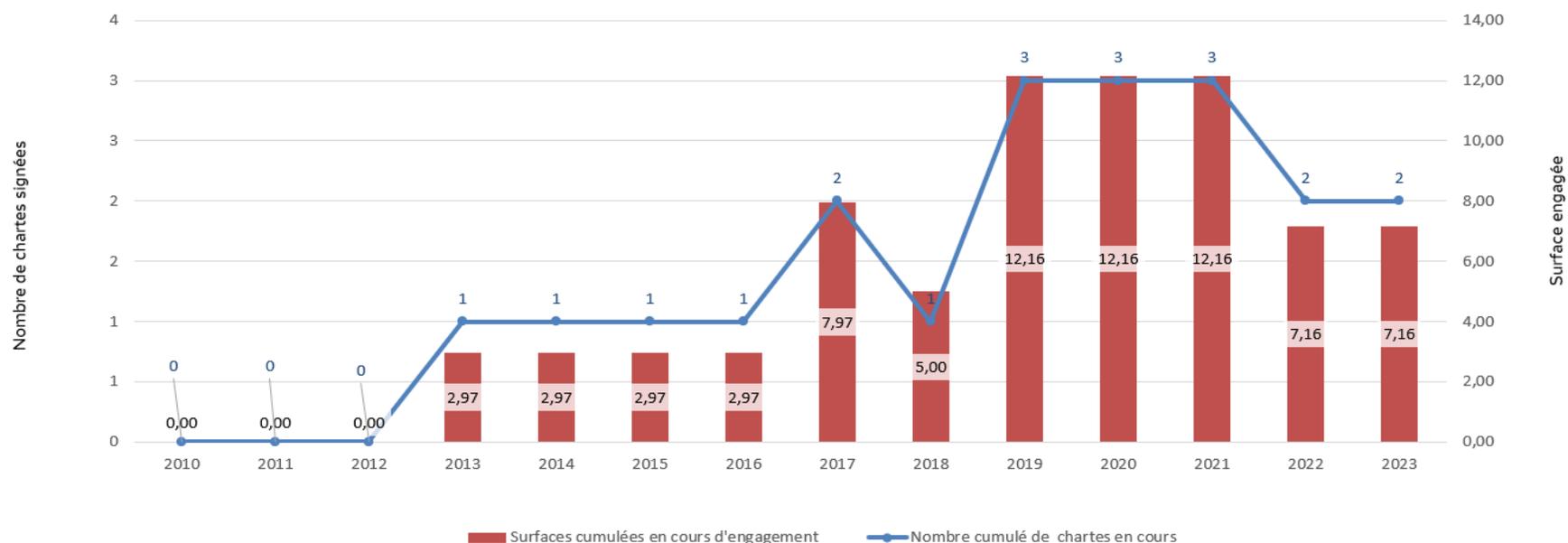
### Historique :

- 2013 : CEN sur 2,97ha de landes sèches du Roc d'Enfer
- 2017 : M. Brochet sur 5ha de boisements Moulin Moreau
- 2019 : M. Sironneau sur 3,27ha de végétations de côteaux et boisements et CPIE Lathus sur 3,89ha de boisements

### Renouvellement M. Brochet en cours + les autres à renouveler

Poursuite des rendez-vous dans l'optique de signer la Charte N2000!

Evolution des surfaces contractualisées en Chartes N2000 - ZSC Vallée de la Gartempe





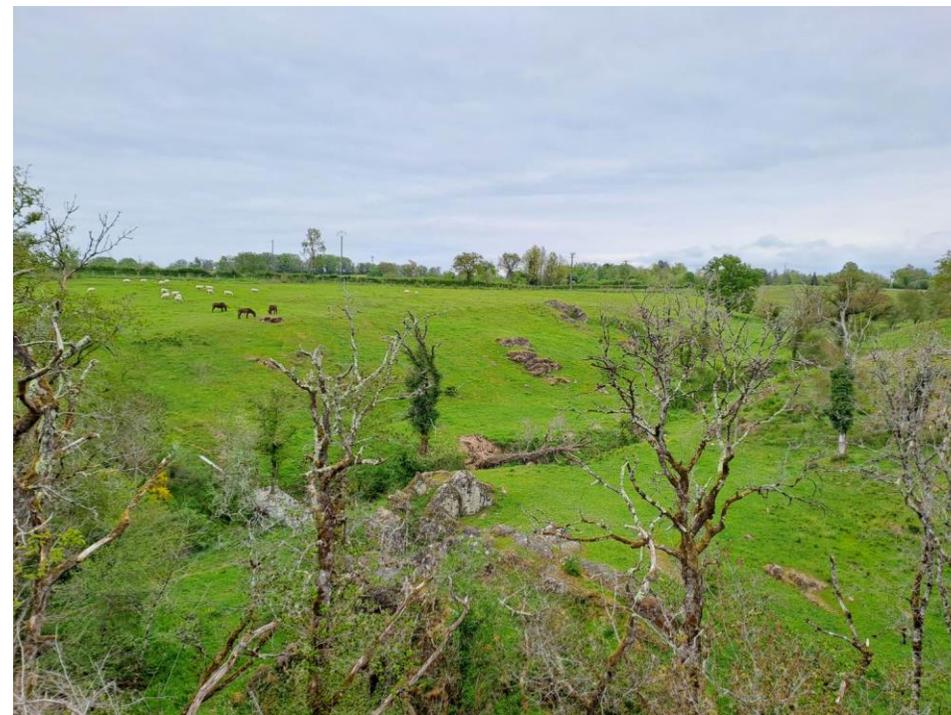
2021

### Contrat Restauration manuelle et reconquête pastorale d'une mosaïque de prairies et de landes sèches porté par le CPA - CPIE de Lathus

- **Surface concernée** : Environ 9h de prairies + 1,63 ha de landes sèches
- **Coût** : 38 793,97€
- **Actions** : Débroussaillage manuel de la lande **par barème**  
Débroussaillage pré-pose de clôture **par barème**

Pose de 2000 ml de clôture fixe par l'Alliance service  
+ installation de 2500ml de clôture mobile par le CPIE **par prestation**

Gestion pastorale du complexe de milieux avec un troupeau multi-espèce : vaches, chèvres, ânes, brebis. **par barème**  
Chargement et impact sur la végétation à adapter au quotidien





2021

Contrat Mise en défens des berges menant au Roc d'Enfer et aménagement des descentes porté par le CPA - CPIE de Lathus

- **Surface concernée** : 100ml de descentes et berges de la Gartempe mises en défens pour éviter les écarts des visiteurs
- **Coût** : 11 411,02 € **par barème**
- **Actions** : Rambarde et sécurisation cheminement de descentes (blocs de granite présents + rambarde acacia)  
Pose piquets et cordes sur les bords de Gartempe pour matérialiser les berges à ne pas piétiner (intégration site classé + zone inondable) : **problème de vols répétitifs !**



Elaboration et pose de panneaux d'information et de sensibilisation : **subvention DREAL au titre des paysages** : 3500€ en 2022





2021

Contrat Arrachage de jussie porté par Mme Warmé Janville

- **Surface concernée** : 1800m<sup>2</sup> de berges et bras morts lieu-dit chez Villeau
- **Coût** : 10 56,94€ **par prestation**
- **Actions** : Arrachage manuel de jussie en 2023 et deuxième passage en 2024



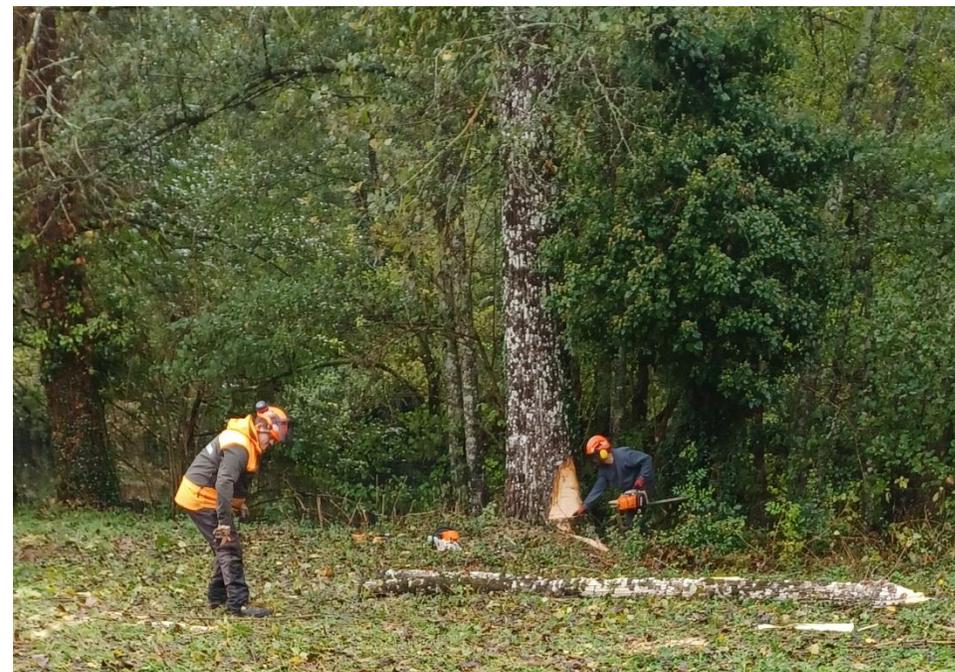


2022

### Contrat Restauration de ripisylve par abattage de peupliers par Mme PREPIN

- **Surface concernée** : 80 ml de berge  
6 peupliers abattus
- **Coût** : 2 952€ **par prestation**
- **Actions** : Abattage et débitage de peupliers

Présence d'aulnes en spontané, le but étant de laisser les essences locales reprendre leur place pour assurer une meilleure stabilisation des berges



## Contrats N2000

2023-2024



Direction Départementale  
des Territoires



### Transfert de compétence de l'Etat à la Région début 2023

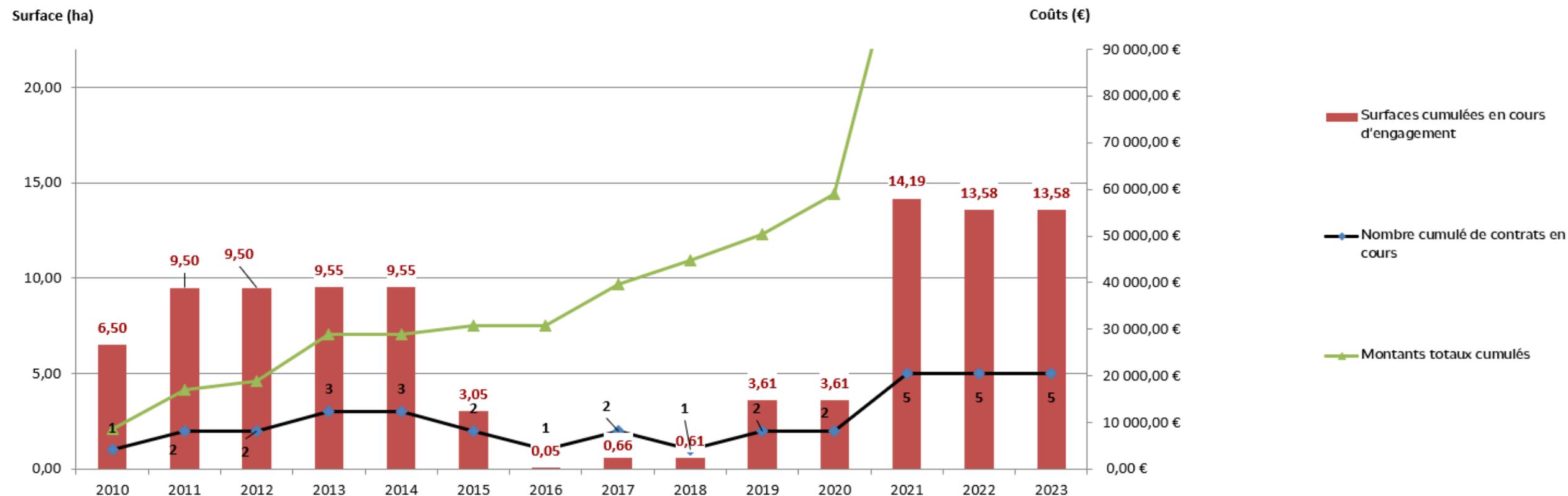
**2023** : Appel à projets contrats Natura 2000 était incertain : volonté de l'animatrice de ne pas engager de particuliers ou structures dans des montants importants le temps de la transition

**2024** : Pas d'appel à projet contrats N2000

Reprise des contractualisations en **2025**

## Contrats N2000

Bilans Contrats Natura 2000 ZSC Vallée de la Gartempe



## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

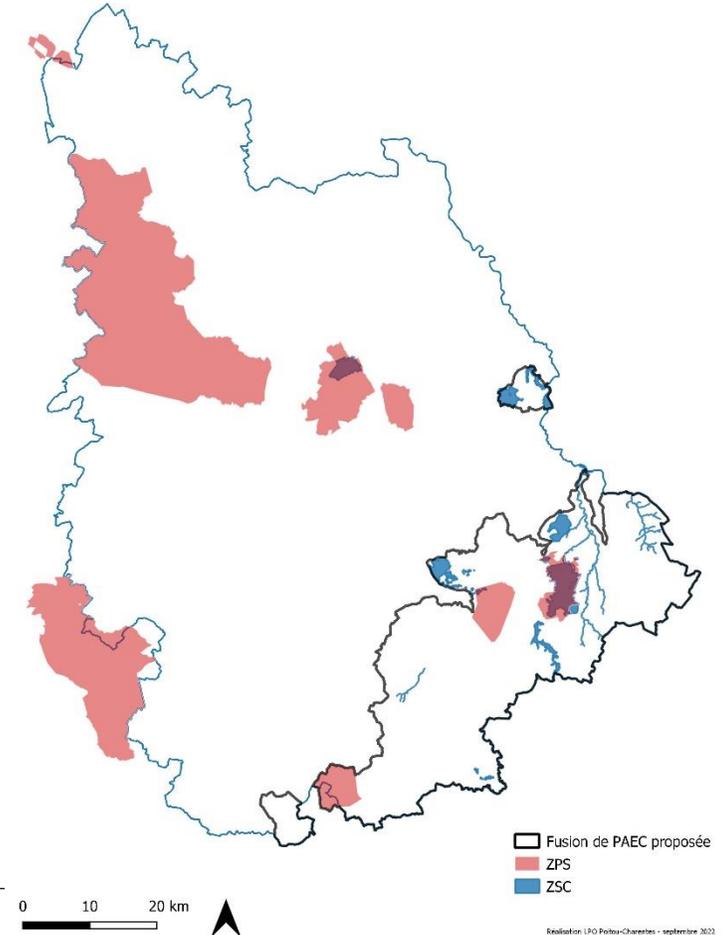
### PAEC « Bocage et vallées du Montmorillonnais »

**LPO Poitou-Charentes** : structure animatrice des MAEC

**Chambre d'agriculture de la Vienne** : structure opératrice des MAEC



- Réunions d'informations (Lycée agricole de Montmorillon) à destination des exploitants
- Démarchage des agriculteurs
- Rencontre avec l'agriculteur/identification des mesures adaptées
- Rédaction des diagnostics



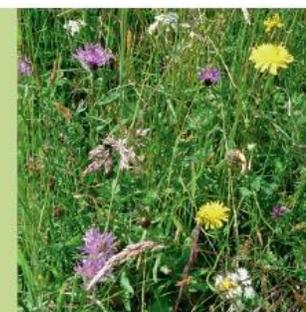
## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

### > Les mesures proposées en 2024

Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires
Préservation des milieux humides	MHU1	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Absence d'intervention mécanique entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 1 <sup>er</sup> mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	150€ / ha
Préservation des milieux humides - amélioration de la gestion par le pâturage	MHU2	Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Respecter un taux de chargement minimal annuel moyen de 0.2 UGB/ha et maximal de 1.2 UGB/ha Respecter un taux de chargement maximal instantané de 1 UGB/ha entre le 1 <sup>er</sup> décembre et le 1 <sup>er</sup> mars afin d'éviter le tassement du sol	Prairies permanentes	201,25€ / ha



Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	CIFF	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses au plus tard le 30 septembre de l'année d'engagement Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Interdiction d'intervenir par fauche, broyage ou pâturage entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 juillet <b>La bande / parcelle engagée demeure en prairie temporaire à l'issue de l'engagement</b>	Terres arables, cultures pérennes, Prairie temporaire de moins de 2 ans	652,29€ / ha
--	------	--	---	--------------



Création de prairies	CPRA	Implantation d'un mélange graminées-légumineuses avant le 15 mai de l'année d'engagement Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans Pas de dates imposées dans la gestion mécanique ou du pâturage sur la parcelle <b>La bande / parcelle engagée sera à déclarer en prairie permanente à l'issue de l'engagement</b>	Prairies temporaires de moins de 2 ans semées avant le 15 mai 2024	357,90€ / ha
----------------------	------	---	--	--------------



# Assistance technique



Nom de la MAEC	Code mesure	Cahier des charges succinct	Surfaces éligibles	Montants unitaires	
Protection des espèces niveau 1	ESP1	Mise en défens de 10% de la parcelle en fonction des enjeux identifiés lors de la visite terrain. Entretien de la mise en défens à l'automne. La mise en défens peut changer de place chaque année dans la parcelle en fonction de l'enjeu identifié Absence d'utilisation N, P et K sur la parcelle Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle	Prairies temporaires et permanentes	81,95€ / ha	 Cournis cendré
Protection des espèces niveau 2	ESP2	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 20 juin Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	145,08€ / ha	 Cistude d'Europe
Protection des espèces niveau 3	ESP3	Absence d'intervention dans la parcelle (pâturage, fauche et broyage) entre le 15 avril et le 1 <sup>er</sup> juillet Apport de fumier possible en fonction de l'enjeu identifié Absence de produits phytosanitaires sur la parcelle Pas de retournement de la parcelle pendant 5 ans	Prairies temporaires et permanentes	199,57€ / ha	

Maintien de l'ouverture des milieux	OUV1	Plan de gestion à réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	152,50€ / ha	 Pelouse calcaire
Maintien de l'ouverture des milieux - amélioration de la gestion par le pâturage	OUV2	Plan de gestion à faire réaliser par la structure animatrice visant les espèces à éliminer (prunelliers, brachypode, aubépines, ronces etc.), le taux de recouvrement des ligneux à maintenir, la gestion des rejets et du pâturage ou de la fauche, les périodes d'intervention. Renouvellement de la parcelle par travail simplifié interdit Chaque année, valoriser par pâturage au moins 50% de la parcelle Absence d'utilisation N, P et K Absence de produits phytosanitaires	Prairies permanentes	203,75€ / ha	

Entretien des ligneux	IAE1	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, période d'intervention, maintien des arbres remarquables, etc. Le cadrage national impose un entretien réalisable <b>uniquement à la tronçonneuse</b>	Éléments ligneux	0,80€ / ml	 Triton marbré mâle
Entretien des mares	IAE2	Réalisation d'un plan de gestion fixant les modalités d'entretien des éléments engagés : outil, type et période d'intervention, etc.	Mares	62€ / mare	

## Mesures Agro-environnementales et climatiques (MAEC)

**8 fermes engagées** au sein du périmètre Natura 2000 sur **126,11 ha**

- ESP 2 : 101,07 ha
- ESP3 : 0,62 ha
- MHU2 : 13,51 ha
- CPRA : 11,84 ha
- IAE2 : 18 mares



**Attention** : si un agriculteur est engagé en **MAEC système**, il ne peut souscrire que les **MAEC localisées ESP** (retard d'intervention) et **IAE** (entretien des mares et des haies), MHU (prairies humides) non cumulable.

- La campagne 2023, une fois **les enveloppes finales connues en avril 2024**, a permis de reconduire tous les engagements depuis 2015 !

## Etude d'incidence Natura 2000

Site N2000	Localisation projet	Projet	Commune	Porteur	Type de dossier	Résultats
Vallée de la Gartempe	En site	Vidange étang	SAULGE	Collectivité	IOTA	en cours
	En site	Vidange étang	SAULGE	Particulier	IOTA	en cours
	Hors site	Centrale photovoltaïque	SAULGE	Entreprise	Guichet unique ENR	
	Hors site	Plantations de Genets sans autorisation	LATHUS SAINT REMY	Agriculteur	Contrôle	mise en demeure
	En site	Création d'un gué	LATHUS SAINT REMY	Association	IOTA	Accord avec prescriptions
	En site	Réparation culée passerelle	LATHUS SAINT REMY	Collectivité	IOTA	Accord
	Hors site	Hangar photovoltaïque	LATHUS SAINT REMY	Agriculteur	CDPENAF	Favorable
	Hors site	Serres agricoles	LATHUS SAINT REMY	Agriculteur	CDPENAF	Favorable
	Hors site	Serres agricoles	LATHUS SAINT REMY	Agriculteur	CDPENAF	Favorable
	Hors site	Centrale photovoltaïque	LATHUS SAINT REMY	Entreprise	Guichet unique ENR	
	Hors site	Centrale photovoltaïque	LATHUS SAINT REMY	Entreprise	Guichet unique ENR	



## Etude d'incidence Natura 2000



## Autres projets – Autre assistance technique et partenariat



Communauté de  
communes Vienne et  
Gartempe



Projet Alimentaire  
territorial  
PCAET

CIVAM du  
Montmorillonnais  
Groupe d'échanges  
sur la gestion des  
prairies



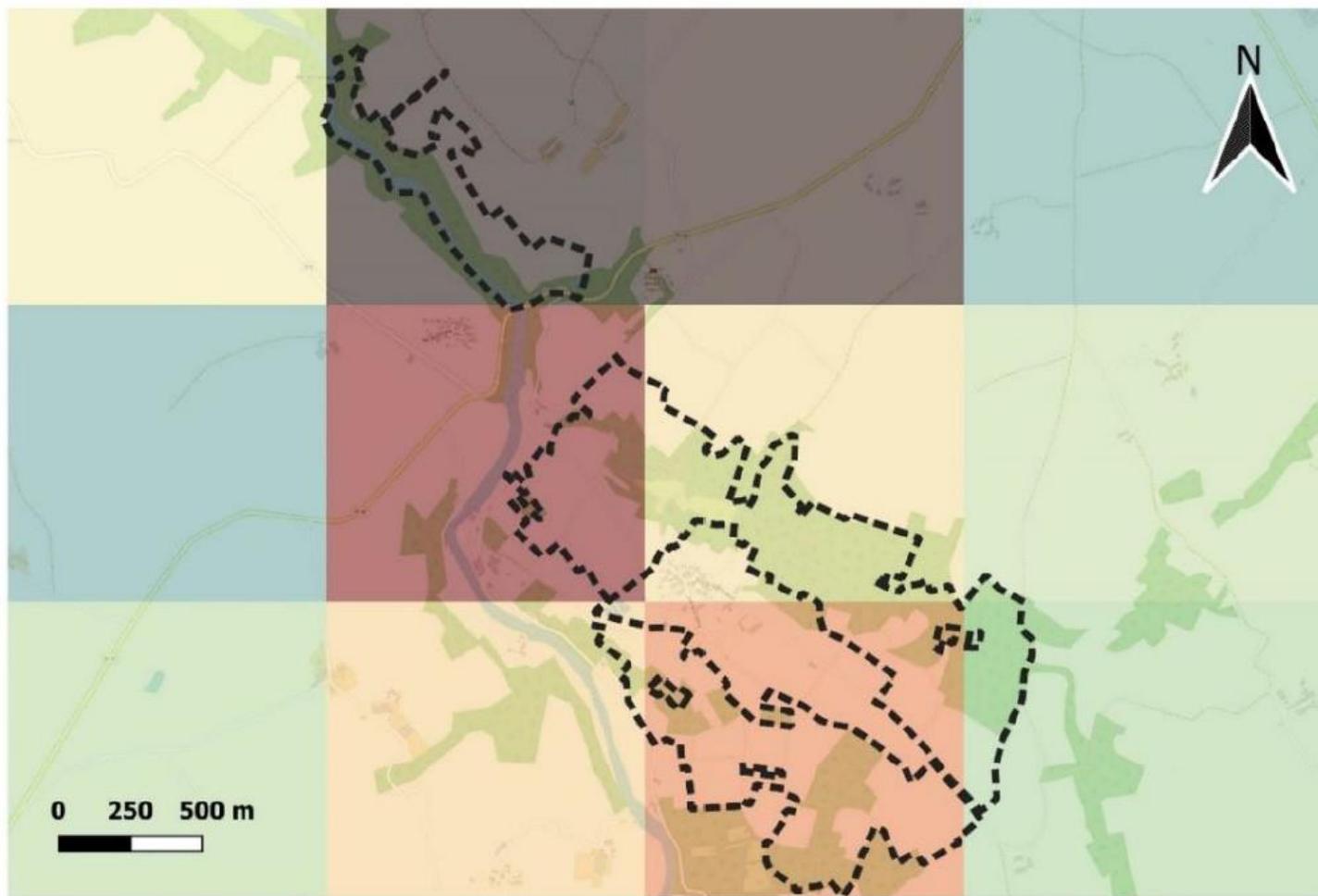
Projets de plantation de  
haies portés par la LPO  
et le CPIE

CT Gartempe et  
Creuse



Projet de RNR ?

## RNR des Pontes de l'Enfer Mailles des hotspot de biodiversité



Légende

- Contour de la RNR
- Enjeux spécifiques pour la faune et la flore
- Niveau minimum
- Niveau maximum



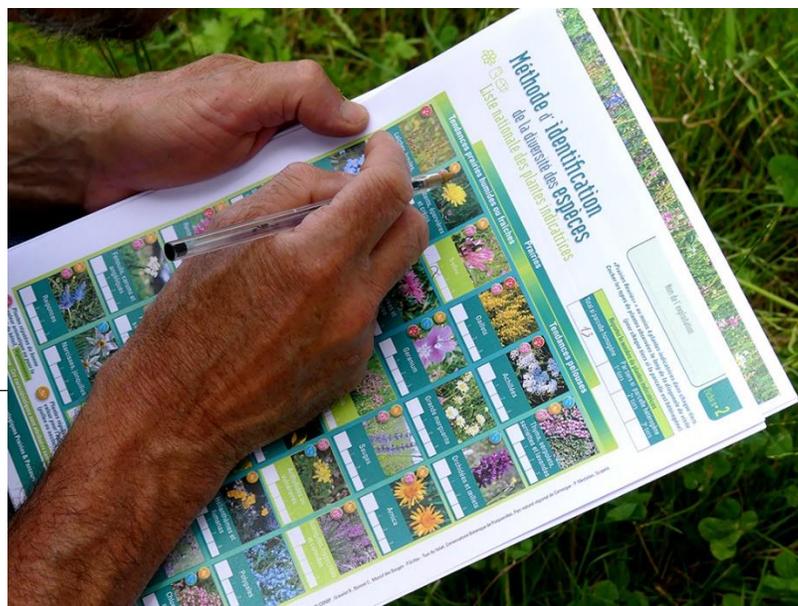
Réalisée le : 28/09/2023  
Source : ARB, CPIE Val de Gartempe, OSM

## Concours prairies 2023 !



**10 fermes visitées dont 4 au sein du périmètre Natura 2000**

**Les 12 et 13 juin 2023**





Remise des prix locale

Et nationale !!  
**Alexandre BOURRY** revient avec la seconde place de sa catégorie en représentant le Montmorillonnais au salon de l'agriculture !



## Contrat Territorial Gartempe et Creuse

### Présentation des actions menées par le syndicat d'aménagement Gartempe et Creuse



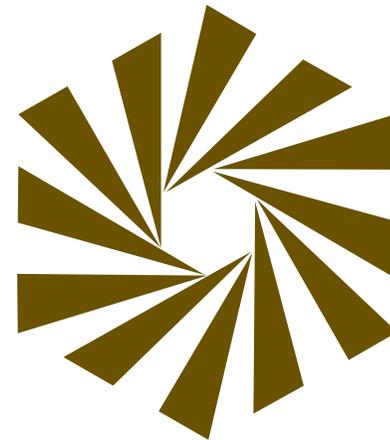
## Classement de la Gartempe – Site classé au titre des paysages

### Présentation de la démarche par la DREAL Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES DE LA VALLÉE DE LA GARTEMPE

*« ... il y a par deux choses s'agissant du patrimoine,  
son usage et sa beauté ;  
son usage appartient à son propriétaire,  
sa beauté à tout le monde ;  
c'est donc dépasser son droit que les détruire... »  
Victor HUGO initiateur des protections du patrimoine*



Agir pour  
la biodiversité



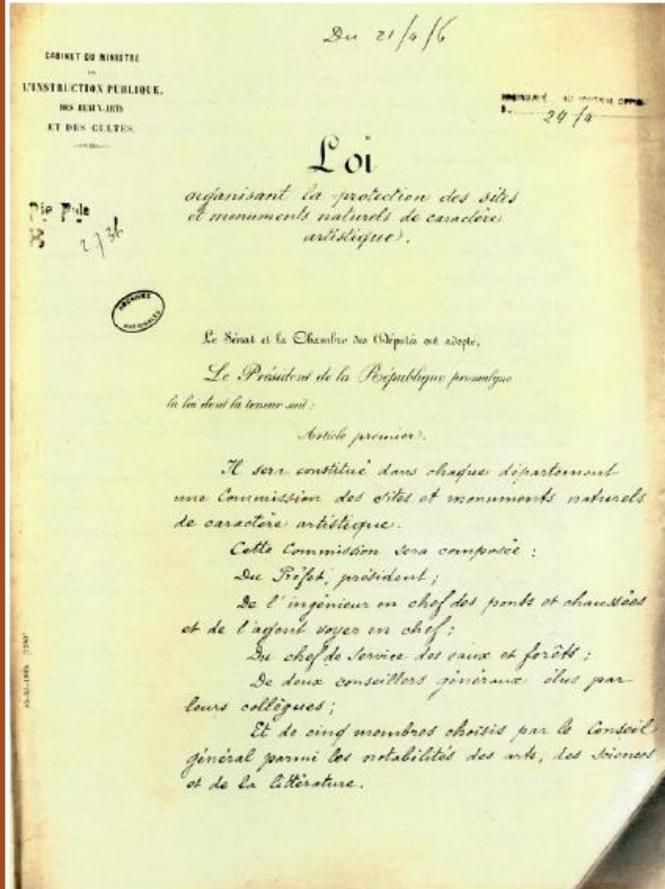
**La reconnaissance nationale des qualités exceptionnelles des sites et monuments naturels, constitue un élément capital de notre patrimoine naturel et culturel au même titre que les monuments historiques.**

**Cette reconnaissance d'un site participe au maintien et à l'amélioration de la qualité du cadre de vie de ses habitants. Le classement est aussi un atout de valorisation du territoire pour et par la collectivité.**

**Sa gestion concilie projets d'avenir, activités traditionnelles et préservation du patrimoine par une politique de concertation avec les acteurs concernés dans le respect du lieu et de ses caractéristiques.**



# Réglementation sites et monuments naturels



## la réglementation

> la loi fondatrice du **21 avril 1906** sur la protection des sites et monuments naturels, est la plus ancienne des lois de protection des espaces naturels.

> la loi du **2 mai 1930** lui donne sa forme définitive.

sur le modèle de la loi du 31 décembre 1913 de protection des MH

> la loi du **8 août 2016** pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, l'a fait évoluer.

> transcrite dans le code de l'environnement aux articles L. 341-1 à 22 et R.341-1 à 31



Agir pour  
la biodiversité



PRÉFET  
DE LA VIENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Réglementation sites et monuments naturels

## **un objectif :**

protéger les paysages les plus remarquables dont la conservation ou la préservation présente **un intérêt général**.

*> reconnaissance nationale au titre du patrimoine*

## **cinq critères :**

artistique, historique, scientifique, légendaire, pittoresque

## **deux niveaux de protection :**

> **site inscrit** : c'est une mesure de reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, souvent préalable ou complémentaire au classement,

> **site classé** : c'est une mesure de protection forte pour des sites exceptionnels, dont on souhaite assurer une préservation stricte.

*> ce n'est pas une mise « sous cloche » pour autant  
la gestion de leur évolution se fait dans l'esprit du lieu*

# Effets d'un classement



Les sites sont des espaces dont la qualité appelle,  
au nom de l'intérêt général,  
**la conservation des caractéristiques  
qui ont motivé leur protection**  
*(entretien, restauration, mise en valeur...)*  
**et la préservation de toutes atteintes graves**  
*(destruction, altération, banalisation...)*.

**La reconnaissance de  
la valeur patrimoniale d'un lieu d'exception**  
instiue une **servitude d'utilité publique (AC2)**  
sur les espaces concernés  
qui est reportée dans les documents d'urbanisme.

# Effets d'un classement



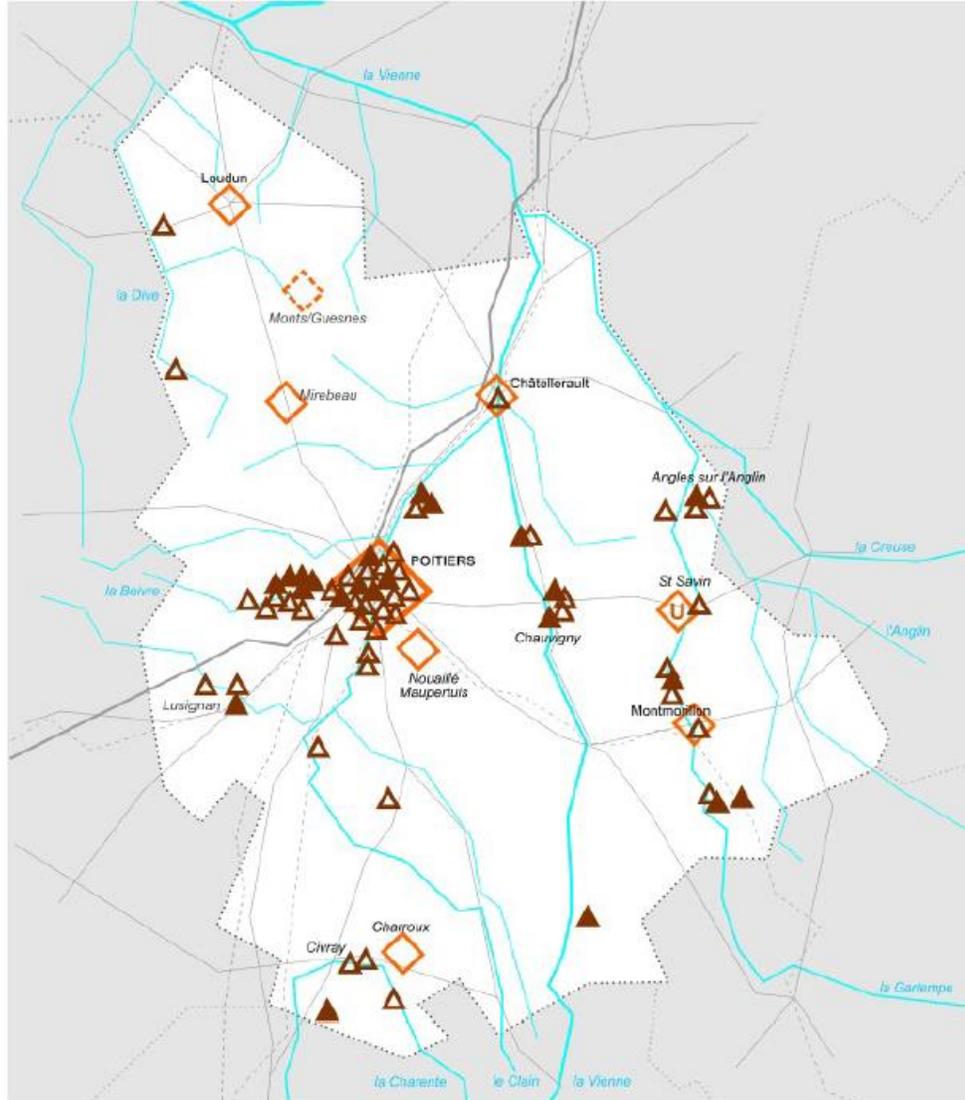
Le code de l'environnement s'y applique :

**« Les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale »** *article L.341-10*

**Les travaux dans les sites sont soumis à autorisation dérogatoire, dès lors qu'ils modifient l'état ou l'aspect du lieu de façon temporaire ou permanente.**

- > Par ailleurs, les projets faisant l'objet d'une enquête publique ou d'une évaluation environnementale, doivent prendre en compte les sites à proximité dans le cadre de la protection des paysages. *(en particulier les zones en covisibilité avec un site classé ou visible du site)*

# Réglementation sites et monuments naturels



dans la Vienne :

▲ **22 sites classés**

△ **41 sites inscrits**

**11 300 hectares**

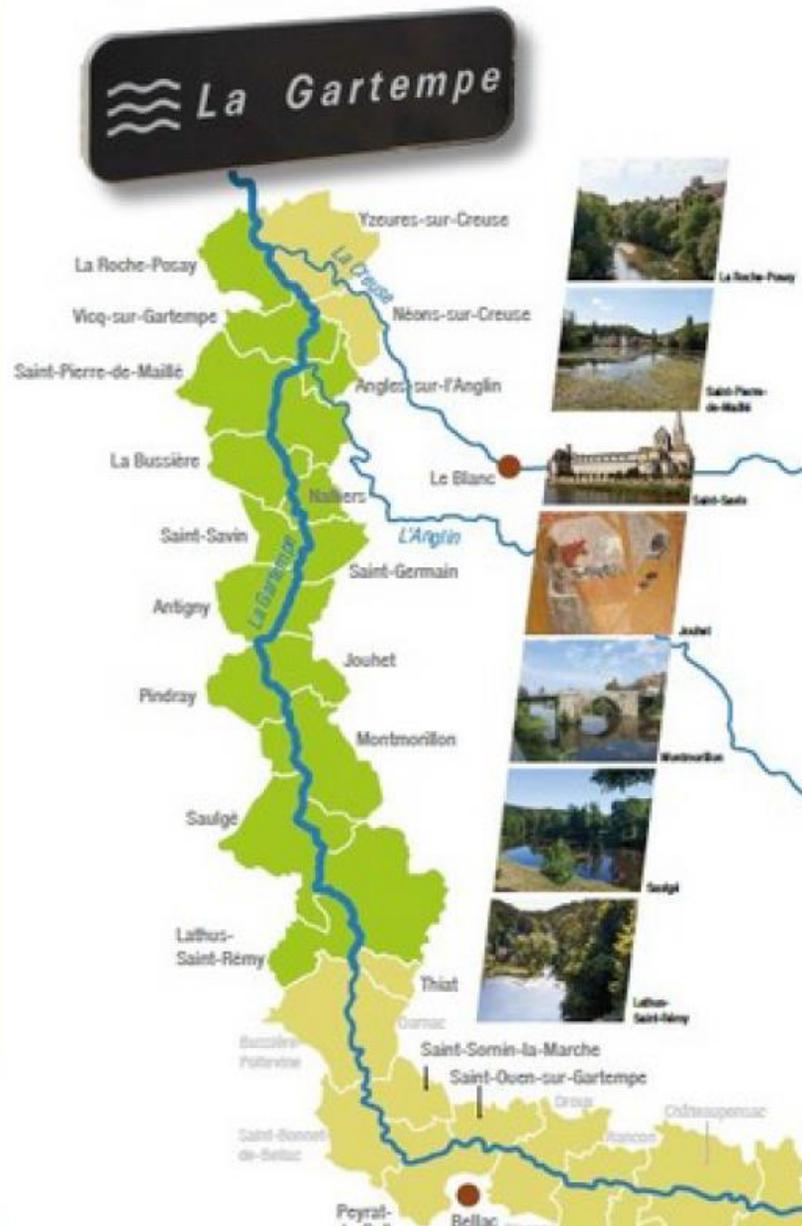
soit 1,6 % du département

Autres mesures de protection  
du patrimoine :

 site patrimonial remarquable  
(AVAP et secteur sauvegardé de  
Poitiers)

 Site UNESCO > Abbaye de St Savin  
> chemin de Tours  
St Jacques de Compostelle

# Protection des sites et des monuments naturels



## CONTEXTE

«La vallée de la Gartempe dans son cours en Vienne a été **identifiée dans la liste des sites majeurs restant à classer** au titre des articles L314.1 et suivants du code de l'environnement, repris dans l'Instruction du Gouvernement du 18 février 2019.

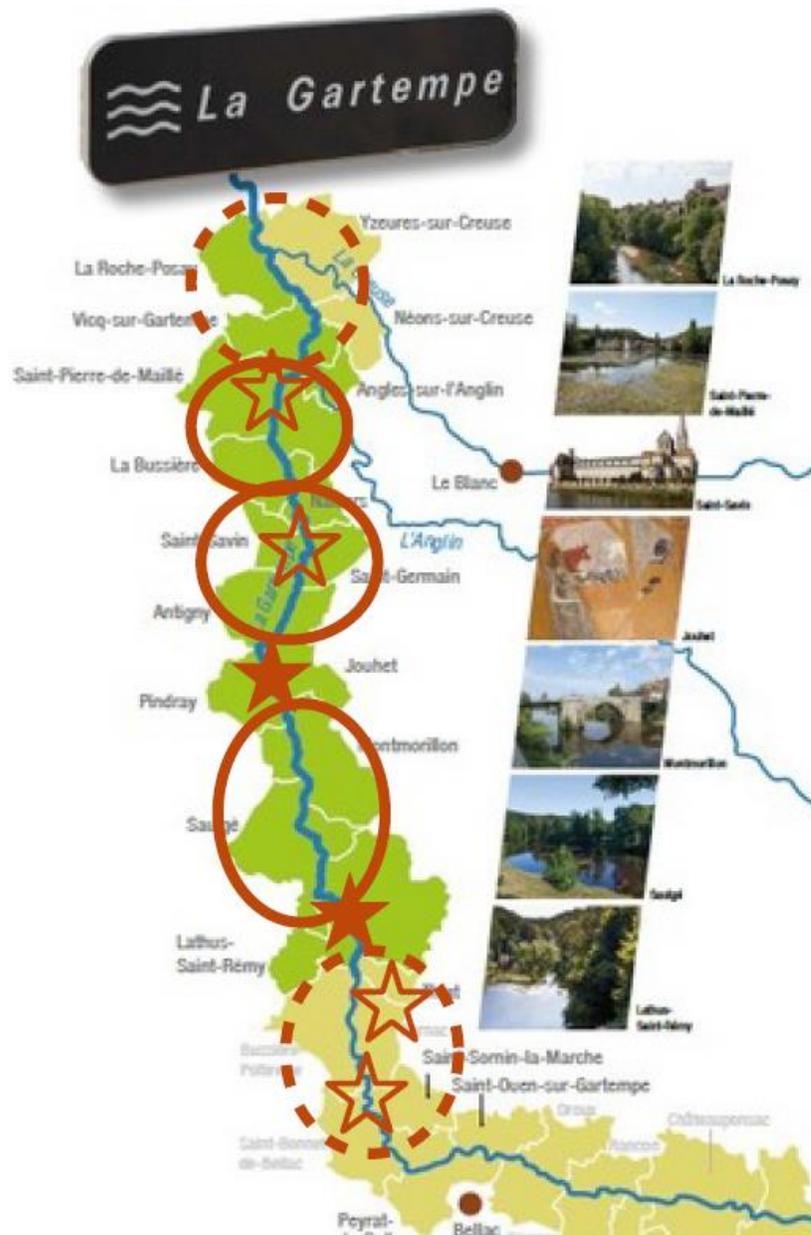
**Plusieurs tentatives de protection complémentaires engagées dans les années 2000**, n'ont en effet pas pu aboutir : proposition d'inscription en 2002, puis de classement en 2009 et 2014.

Les conditions locales sont aujourd'hui différentes :

- > Une zone de protection doit être réalisée afin de garantir la valeur universelle exceptionnelle du bien Unesco ;
- > Plusieurs demandes de classement émanant de collectivités et d'associations ont été reçues par la préfecture de la Vienne.

C'est pourquoi il a été décidé d'engager des études préliminaires nécessaires à la définition d'un périmètre de classement, en concertation avec les collectivités et les principaux acteurs concernés».

# Protection des sites et des monuments naturels



La première étape est la réalisation d'une étude paysagère qui a pour objectif de **mettre en lumière les qualités paysagère** du site et de **préparer les dossiers nécessaires au classement**.

**Le territoire concerné s'étend principalement sur 14 communes de la Vienne** mais aussi au nord sur **2 communes, une dans l'Indre et 1 dans l'Indre et Loire**, et au sud sur **3 communes de la Haute-Vienne**.

La vallée est entrecoupée de zones déjà protégées, **3 SPR** : *la Roche Posay, St Savin, Montmorillon*  
**3 sites classés** : *Latus St Rémys, Jouhet/Pindray, Angles*

**9 sites inscrits**

**2 sites Natura 2000** en lien avec la rivière

Sans compter à l'avenir la **zone tampon Unesco** de l'abbaye de St Savin

Dans le cadre du classement, ce territoire étant vaste il a été convenu de procéder par regroupements territoriaux en s'appuyant sur les communes les plus intéressées.

# la vallée de la Gartempe : Les séquences et qualités paysagères



La Gartempe prend sa source dans le département de la Creuse, à 623m d'altitude, et parcourt 206km, en traversant le Limousin et le Poitou.

C'est un affluent de la Creuse dont la confluence se trouve au niveau de La Roche-Posay et d'Yseure-sur-Creuse.

Du sud au nord la Gartempe descend du massif central en direction des plaines du Poitou.

La séquence d'étude s'étend depuis Pont St Martin sur la commune de St Bonnet de Bellac jusqu'à la confluence de la Gartempe avec la Creuse à la Roche Posay.

Cette séquence marque un espace de transition entre Limousin et Poitou depuis les marches du massif central jusqu'au plaines poitevines.





A la transition entre Limousin et Poitou, c'est ainsi une vallée à **double visage**.

*«Il est un coin du Poitou dans lequel coule une rivière qui, tour à tour, prend des allures de torrent puis se pavane un peu plus loin comme une Loire paresseuse: elle s'appelle la Gartempe.»*

Régine Desforges, Sur les bords de la Gartempe, 1985

*«La Gartempe, la plus folle des rivières sages, et le plus paisible des torrents»*

Robert Bréchon, poète.

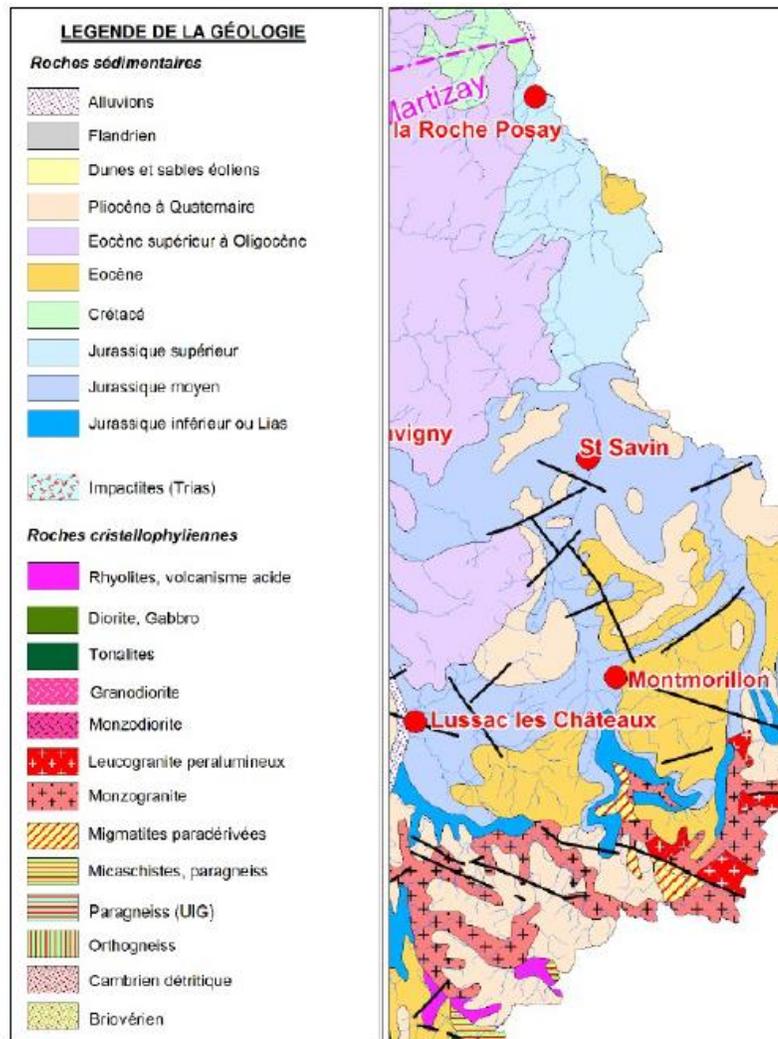


La Gartempe traverse **les terrains granitiques** et s'encaisse dans la roche. L'encaissement est plus ou moins important selon les secteurs et la largeur du cours d'eau. Le site du Roc d'Enfer illustre cette forme. L'érosion est importante ; des dépôts de sable et de graviers peuvent se former. À l'inverse, le décapage peut mettre à nu la roche qui se détache en bloc et forme des chaos dans le fond des cours d'eau.



Dans la partie aval de la vallée, **le substrat calcaire**, beaucoup plus perméable, limite les écoulements de surface ; l'eau rencontre moins d'obstacles à son cheminement. La vallée s'élargit progressivement et constitue un ensemble paysager encadré par les coteaux.

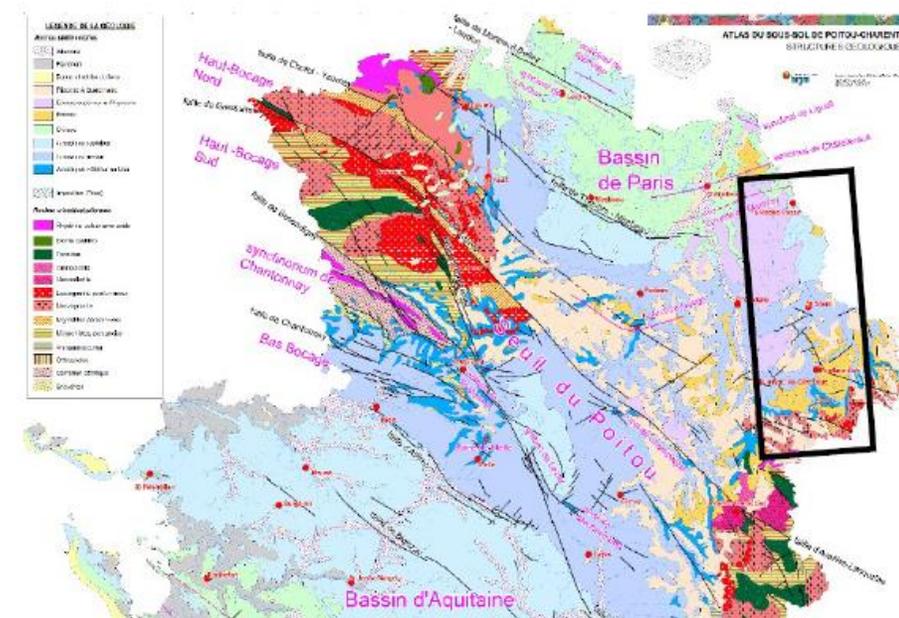
# la vallée de la Gartempe : Les séquences et qualités paysagères



Cette séquence de transition met en évidence la diversité des roches qui affleurent, renvoyant ainsi à la position géologique spécifique de cette vallée.

D'abord, la Gartempe traverse le socle granitique et métamorphique du Massif central qui affleure.

Puis elle traverse les formations sédimentaires du Jurassique et du Crétacé qui recouvrent la majorité du territoire dans laquelle se creusent les nombreuses vallées.



Agir pour  
la biodiversité

**PRÉFET  
DE LA VIENNE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

# la vallée de la Gartempe : Les séquences et qualités paysagères



A la transition entre Limousin et Poitou, c'est ainsi une vallée à **double visage**.  
D'un point de vue agricole et d'occupation des sols, les activités visibles traduisent également ce basculement du Limousin au Poitou.  
La séquence limousine avant Montmorillon correspond à un secteur où dominant les activités d'élevage et où la présence des espaces de prairies et de bocage est largement plus importante que sur la séquence poitevine à dominante céréalière



Dominance des activités d'élevage et des espaces de prairies et de bocage.  
*Petits parcellaires arborés*



Dominance des activités agricoles de grandes cultures  
*grand espace ouvert*

# la vallée de la Gartempe : 4 séquences et qualités paysagères



La Gartempe limousine



La Gartempe des châteaux



La Gartempe des fresques



La Gartempe des confluences



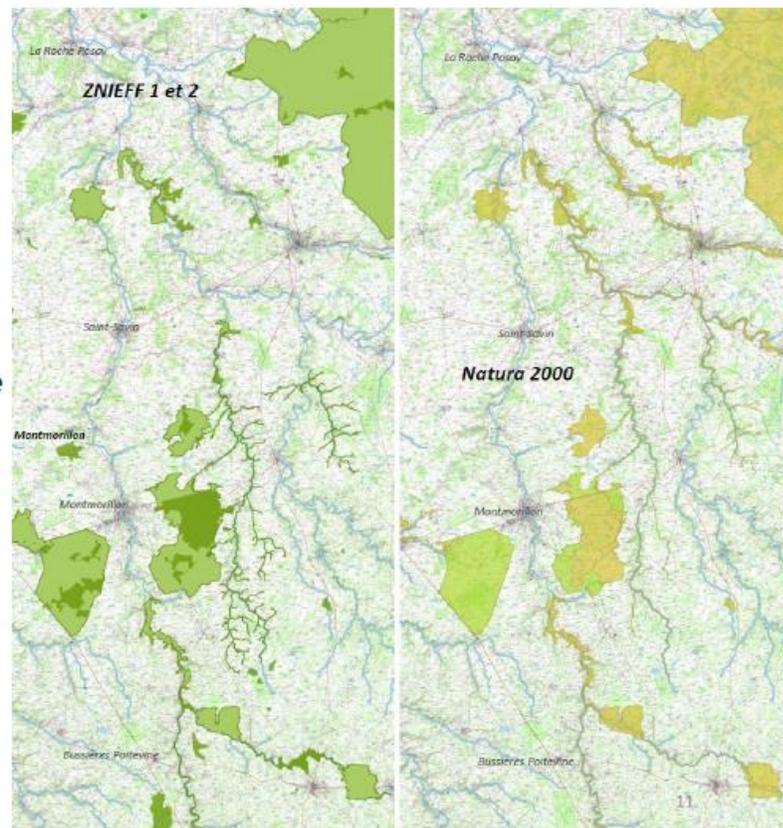
# la vallée de la Gartempe : Les dynamiques et valeurs paysagères



La vallée de la Gartempe témoigne d'une **richesse biologique importante** avec de nombreux sites naturels inventoriés (Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) et protégés (au titre de la réglementation européenne Natura 2000)

## **ZNIEFF**

- Forêt des coutumes (Type 1)
- Ruisseau des Fontenelles (Type 1)
- Vallée de la Gartempe : Saut de la brame (Type 1)
- Landes du camp militaire de Montmorillon et de Sainte-Marie (Type 1)
- La pierre aiguise couteau (Type 1)
- Landes de Montmorillon (Type 2)
- Bois de l'hospice, étang de Beaufort et environs (Type 2)
- Brandes d'Haims (Type 2)
- Les grandes brandes du greffe (Type 1)
- La pièce du noyer (Type 1)
- Les grands essarts (Type 1)
- Pelouses et bois du roc de la Dube (Type 1)



## **Natura 2000**

- Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents
- Vallée de la Gartempe - Les Portes d'Enfer
- Brandes de Montmorillon
- Des zones de protection spéciale du bois de l'hospice étang de Beaufort et environs et camp de Montmorillon-landes Ste Marie, et des zones spéciales de conservation
- Brandes de la Pierre-Là
- Basse vallée de la Gartempe
- Vallée de l'Anglin et affluents

## **Arrêté de biotope**

- Portes D'Enfer
- Landes De Sainte-Marie
- Brandes De La Pierre Là.



Agir pour  
la biodiversité

  
PRÉFET  
DE LA VIENNE  
Liberté  
Égalité  
Fraternité



# merci

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex  
[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



Agir pour  
la biodiversité



**PRÉFET  
DE LA VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

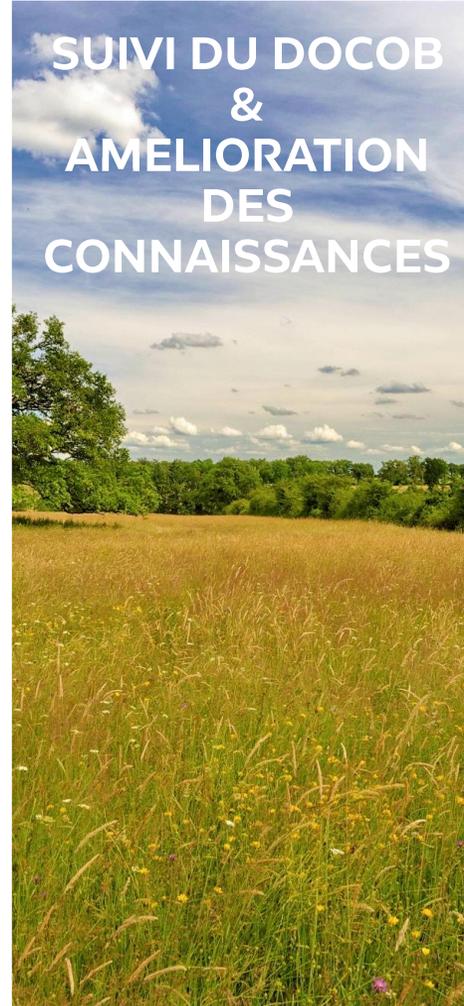
ANIMATION



ASSISTANCE  
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB  
&  
AMELIORATION  
DES  
CONNAISSANCES



SUIVI  
ADMINISTRATIF



Suivis des bivalves d'intérêt communautaire

Suivis des mammifères semi-aquatiques



**Présentation des résultats par Vienne Nature**



ANIMATION



ASSISTANCE  
TECHNIQUE



SUIVI DU DOCOB  
&  
AMELIORATION  
DES  
CONNAISSANCES

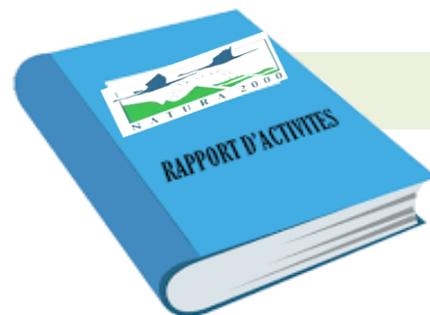


SUIVI  
ADMINISTRATIF &  
FINANCIER





## Mise en œuvre du DOCOB



**Bilan annuel**

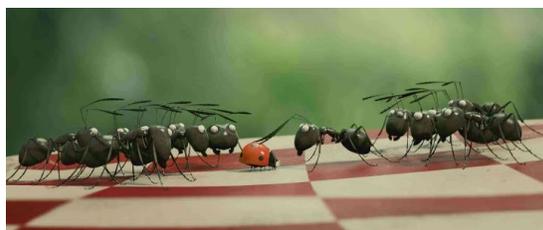


**Réunions / échanges  
Services de l'Etat**



**Suivi des actions**

**Tenue tableau de bord de mise  
en œuvre des actions  
+ Base de données contacts**



**Échanges avec le réseau  
d'animateurs N2000**



**Veille sur les activités  
socio-économiques**

## Bilan financier de l'année 2023-2024 :

		Animation	Assistance technique	Suivi du site et du DOCOB	Assistance administrative et bilans annuels	TOTAL
Tranche ferme (21/06/2023-21/06/2024)	Réalisation	11,5 j	16,5 j	5 j	4,5 j	37,5 j
	Montant dédié (temps d'animation + actions)	5 950 €	8 250 €	2 500 €	2 250 €	18 950 €
						18 950 € TTC

→ Financement à 100% par : Région + Europe

- Renouvellement des Chartes Natura 2000 + auprès des communes
- Projet de restauration de ripisylve au sud du site : abattage peupliers et plantations (en cohérence avec la politique Site Classé)
- 2025 : Contrat de gestion Natura 2000 restauration de prairies avec CPIE de Lathus, renouvellement du contrat de gestion des mares temporaires méditerranéennes.
- Gestion de l'affluence au niveau du Roc d'Enfer
- RNR des Portes d'Enfer ?
- Animations scolaires et grand public en lien avec les communes du site
- Suivi de l'impact du pâturage sur les Mouillères (contrat CPIE Lathus en cours)
- Poursuite du concours prairies
- Et plus encore !





Merci à tous les acteurs, partenaires, propriétaires,... participant à la démarche Natura 2000 et s'engageant pour la préservation de la Vallée de la Gartempe

N'hésitez pas à contacter l'animatrice pour toute question.



Agir pour  
la biodiversité



RÉGION  
Nouvelle-  
Aquitaine